

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9/12/2008

NOMBRE DE CONSEILLERS : * En exercice : 14, * Présents : 12, * Votants : 14

PRÉSENTS : M. LAGET Bernard, Mme MAKAREINIS Marie-José, Mlle ARCURI Gisèle, M. VINCENT Pierre, M. PERRIER Jacques, M. BENOIT Pascal, M. BRET Yannick, Mme CHATAIGNON Evelyne, Mme FRANCOIS Josiane, Mme HUET Isabelle, Mme ROYON Jocelyne, M. SERVADEI Bernard.

ABSENTS ET POUVOIRS : Mme Claudette MARION a donné pouvoir à Mme MAKAREINIS, M. THENARD Michel a donné pouvoir à M. LAGET.

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION : M. SERVADEI

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 septembre 2008.

Vote à l'unanimité.

2) Adhésion au groupement d'achat d'électricité du SIEL

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes d'électricité pour les besoins propres de la commune, le conseil municipal décide de signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité du SIEL. Mme MAKAREINIS ne prend pas part au vote, vote à la majorité.

3) Subvention a l'association sportive du LYCEE GEORGES BRASSENS

Par lettre en date du 23 octobre 2008, l'association sportive du Lycée Georges Brassens sollicite une subvention. Le Maire propose d'attribuer 45 € de subvention.

Vote à la majorité. Vote contre de Mlle ARCURI.

4) Subvention a l'association PILAT POUR TOUS

Par lettre en date du 5 novembre 2008, l'association PILAT POUR TOUS sollicite une subvention. M. le Maire propose d'attribuer une subvention de 400 €. Vote à l'unanimité.

5) Convention pour l'adhésion au service départemental de médecine professionnelle et préventive de la Loire, crée au sein du CDG de la fonction publique territoriale

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire est tenu d'accomplir des prestations obligatoires pour le compte de toutes les collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés. A la demande expresse des collectivités affiliées, des services optionnels peuvent être proposés, c'est le cas en ce qui concerne la création du service dédié à la médecine professionnelle et préventive. Vote à l'unanimité.

6) Subvention exceptionnelle a L'ASSOCIATION FAMILIALE

Par lettre de septembre 2008, l'association Familiale sollicite une subvention. M. le Maire propose donc d'attribuer une subvention de 400 €.

Vote à la majorité. Abstention de Mesdames MAKAREINIS, MARION (pouvoir) et HUET.

7) Etude préalable à l'identification de périmètres d'aménagement d'espaces naturels et agricoles périurbains (PAEN)

La loi relative au Développement des Territoires Ruraux (DTR) de février 2005 offre aux Départements la possibilité d'intervenir sur le foncier périurbain en exerçant sa compétence de protection des espaces agricoles et naturels à l'intérieur de périmètres d'intervention désignés PAEN. Cette compétence permet de créer des périmètres d'intervention en zone péri urbaine en vue de protéger et mettre en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers par l'intermédiaire d'un programme d'action élaboré en large concertation avec les acteurs locaux concernés. La commune décide de s'engager. Vote à l'unanimité.

8) Achat de terrain chemin de Vitty

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un terrain situé chemin de Vitty appartenant à Monsieur TOMOLILLO est en vente. Une déclaration d'intention d'aliéner vient d'être envoyée en mairie. Pour faciliter l'accès au centre technique municipal et le croisement entre les véhicules, la commune a la possibilité de préempter et d'acquérir cette parcelle pour créer un aménagement de sécurité. Vote à l'unanimité.